Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

> Répondez aux obligations règlementaires dans vos pratiques de maquillage permanent, tatouage et piercing

- **Formation continue**
- **Hygiène - Sécurité - Environnement**
- **Éligible CPF**
- **Certifiant**
- **Durée :** 21 heures
- **Modalité :** Présentiel
- **Tarif :** 546 €

Objectifs

- RESPECTER la règlementation, les bonnes pratiques et les obligations de traçabilité des produits utilisés
- MAÎTRISER les techniques de nettoyage et de désinfection du matériel, des locaux et surfaces
- PRÉVENIR des infections associées aux pratiques de maquillage permanent, de tatouage et de piercing

Tout savoir sur l'accompagnement

Contenu

Les 9 unités pédagogiques suivantes sont nécessaires à l'obtention de la certification :

- **1-Règlementations et normes** relatives au tatouage et au perçage corporel, aux produits et tatouage et aux bijoux de perçage corporel, de la vigilance relative aux produits de tatouage et des recommandations existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel

- **2-Généralités d’anatomie et de physiologie** de la peau et des muqueuses et notamment la cicatrice

- **3-Règles d’hygiène** en lien avec le contenu de l’arrêté prévu par l’article R. 1311-4 du code de la santé publique

- **4-Contre-indications et interdiction,** pour la réalisation d’un acte dans la pratique professionnelle et généralités relatives aux risques allergiques et infectieux, y compris les agents infectieux responsables des complications liées aux actes de tatouage et de perçage corporel

- **5-Stérilisation, désinfection** du matériel, des instruments et des dispositifs utilisés. Enregistrement des processus et traçabilité des dispositifs utilisés dans ces techniques

- **6-Règles de protection du travailleur,** y compris les règles de gestion des accidents d’exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales

- **7-Achat et gestion du matériel :** choix du conditionnement pour une meilleure gestion des stocks, conservation des preuves d’achat, utilisation du matériel (conservation, traçabilité) et élimination des déchets

- **8-Exigences** relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection)

- **9-Procédures d’asepsie** pour un geste de tatouage ou de perçage corporel

Conformément à l'arrêté du 11 octobre 2024 modifiant l’arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l’article R. 1311-3 du code de la santé publique.

Certification et diplôme

Référence :
RS6939

Certificateur :
Ministère chargé de la santé Date d'enregistrement : 02/12/2024

Débouchés :
Retrouvez le détail de la certification sur le site **France Compétences** et sur **notre site web**.

Organisation et modalités

Pour qui :
Créateur ou repreneur d'entreprise, dirigeant d'entreprise, salarié, demandeur d’emploi, personne à titre individuel

Accès :

- Aucun prérequis
- Sous 48 heures avant le 1er jour de la formation sous réserve:
  - D'un entretien de positionnement
  - Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

Déroulement :

- Formation en présentiel
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

Accessibilité :
Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap: **condition d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap.**

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire réalisé en début de formation
- Cas pratique tout au long de la formation
- Épreuve de certification : QCM (30 minutes) et étude de cas pratique (45 minutes)

Certificat délivré par l'ARS (Agence Régionale de Santé) aux candidats ayant satisfait aux critères d'évaluation

Tarifs et financement

- 546 € net de taxes
- Financement : Prise en charge possible

Contact & réservations

Vous souhaitez + d'informations ? Vous souhaitez vous inscrire en ligne ? Découvrez les prochaines sessions pour cette formation directement sur notre site web : **https://www.cma-occitanie.fr/catalogue/certification-aux-conditions-dhygiene-et-salubrite-pour-la-realisation-des-techniques-de-tatouage-et-du-percage-corporel-for-01502**

Les informations de cette fiche proviennent du site **www.cma-occitanie.fr** et sont données à titre indicatif ; elles peuvent être actualisées sans préavis. La date de dernière mise à jour de cette fiche est le : 10/11/2026. Date d'impression de ce document : 22/11/2026.

Siret : 130 027 931 00455. Consulter nos conditions générales de vente sur notre site internet.

Téléphone : 3006